



## CENTRE DE FORMATION

DES EXPERTS JUDICIAIRES  
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

UCECAAP Union des Compagnies d'Experts  
près la Cour d'Appel d'Aix en Provence



**FORMATION PERMANENTE  
DES EXPERTS INSCRITS  
ANNEE 2011  
27 Mai 2011  
NICE**

La formation se déroulera à :

**Amphithéâtre 200  
Faculté de Droit  
et de Science Politique  
Avenue du Doyen Trotabas  
(anciennement 7 av. Robert Schuman)  
06050 Nice Cedex 1**

Attention : la signalisation urbaine et les gps ne reconnaissent que  
l'ancienne dénomination : 7 Avenue Robert Schuman

*Parking à l'intérieur de la Faculté*



52, rue Grignan - 13001 Marseille  
Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43  
E.mail : [secretariat@ucecaap.com](mailto:secretariat@ucecaap.com)  
Site internet : [www.ucecaap.com](http://www.ucecaap.com)

N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 20 mai 2011 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation).

Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

**Secrétariat de l'UCECAAP**  
52 RUE GRIGNAN  
13001 MARSEILLE



## FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS ANNEE 2011

Le Centre de Formation UCECAAP a l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 27 Mai 2011** à Nice.

Celle-ci aura pour thèmes :

### Module 1 matinée : accueil 9 h 30

Discours de bienvenue par Monsieur le Professeur Michel BOTTIN, Assesseur, représentant Monsieur le Doyen Christian VALLAR

#### La dématérialisation : 10 h à 12 h.

##### Principe et mise en application :

- **M. Jean François DAVID**, Expert, Président de la Commission dématérialisation du Conseil National.

##### Le point de vue de l'utilisateur :

- **M. Claude SCHAEFFER**, Expert, coordonateur de l'expérience à la Cour d'appel de Bordeaux.

### Module 2 après-midi

#### De l'enquête au procès, l'intervention de l'expert en matière pénale : 14 h à 16 h.

##### Le point de vue du juriste :

- **Mme Coralie AMBROISE CASTEROT**, Professeur des Facultés, Membre du Haut Conseil de la Magistrature de Monaco (HCM).

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

**Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants\*.**

#### Conditions de participation, frais d'inscription :

Vous vous êtes déjà inscrit en 2011 au Centre de Formation.	<b>Gratuit</b>
Vous ne vous êtes pas inscrit en 2011 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP, ou membre de la CETAM ou de la CECAAM.	<b>50,00 €</b> (adhésion 2011)
Vous êtes expert inscrit sur la liste de la cour d'Appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP.	<b>330,00 €</b> (adhésion 2011)
Avocats	<b>50,00 €</b> (adhésion 2011)
Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP.	<b>Gratuit</b>

#### Nota :

*l'adhésion au centre de formation (50,00 € ou 330,00 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par le centre de formation pour l'année 2011, mais ne dispense pas de s'y inscrire.*

\* à imprimer à partir du site [www.ucecaap.com](http://www.ucecaap.com)



## CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS - ANNEE 2011

Madame ou Monsieur :  
(Nom et prénom)

Rubrique : ..... Compagnie : ..... Téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Participera à la journée de formation des experts inscrits organisée par le centre de formation UCECAAP le 27 Mai 2011 :  
le matin  l'après-midi

Participera au cocktail-déjeuner

Participera au cocktail-déjeuner (20,00 € par personne en sus des frais d'inscription)  
Les frais d'inscription et de participation au déjeuner devront être réglés en 2 chèques distincts.

Ci-joint chèque(s) bancaire(s) d'un montant de .....€ et de .....€  
à l'ordre du **CENTRE de FORMATION UCECAAP**

Je réserve une place (gratuite, dans la limite des disponibilités) :

Un car au départ de Marseille (arrêt à Aix en Provence) : Aller-Retour  Aller  Retour

